

FICHE D'INSCRIPTION EXTRASCOLAIRE 2020/2021* – MERCREDIS RECREATIFS -

*Réservée aux personnes ne souhaitant pas adhérer au portail famille. Sinon merci d'en faire la demande sur portailfamille@sainghin-en-weppes.fr ou via votre espace personnel sur le portail famille.

Nom et prénom de l'enfant :

Date de Naissance :/...../.....

Ecole et classe fréquentée :

Adresse complète :

Nom et prénom du représentant légal :

N° de téléphone :

ACCUEILS DE LOISIRS (inscriptions au trimestre, 14 jours au plus tard avant le début du trimestre)

Les accueils de Loisirs ainsi que les garderies se dérouleront à l'Ecole Marie Curie pour toutes les tranches d'âges

Les inscriptions aux accueils comme aux garderies se font à la séance et vous avez la possibilité de sélectionner des mercredis en particulier dans le trimestre concerné. Ne vous seront facturés, que les mercredis réservés. Vous avez la possibilité de récupérer votre enfant de 13h30 à 14h et de 16h30 à 17h en remplissant une décharge de responsabilité. Aucun départ ne sera accepté sans que ce document ait été signé. De plus, La fiche unique enfant 2020/2021 est obligatoire et doit être remise le 1^{er} jour des Accueils de Loisirs au plus tard à l'animateur en charge de votre enfant.

GARDERIES

Merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes aux jours de présence souhaités.

TRIMESTRE N°1 (inscriptions aux centres de loisirs au plus tard avant le dimanche 16 août 2020)													
	Me 02/09	Me 09/09	Me 16/09	Me 23/09	Me 30/09	Me 07/10	Me 14/10	Me 04/11	Me 18/11	Me 25/11	Me 02/12	Me 09/12	Me 16/12
Garderie Matin <small>(de 7h30 à 9h00)</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil <small>(9h00 à 17h)</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garderie Soir <small>(17h/18h30)</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TRIMESTRE N°2 (inscriptions aux centres de loisirs au plus tard avant le dimanche 20 décembre 2020)															
	Me 06/01	Me 13/01	Me 20/01	Me 27/01	Me 03/02	Me 10/02	Me 17/02	Me 10/03	Me 17/03	Me 24/03	Me 31/03	Me 01/04	Me 08/04	Me 15/04	Me 22/04
Garderie Matin <small>(de 7h30 à 9h00)</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil <small>(9h00 à 17h)</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garderie Soir <small>(17h/18h30)</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Trimestre N°3 (inscriptions aux centres de loisirs au plus tard avant le dimanche 21 février 2021)								
	Me 12/05	Me 19/05	Me 26/05	Me 02/06	Me 09/06	Me 16/06	Me 23/06	Me 30/06
Garderie Matin <small>(de 7h30 à 9h00)</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Accueil <small>(9h00 à 17h)</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garderie Soir <small>(17h/18h30)</small>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je soussigné (e) **Nom prénom**..... certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et m'engage à les respecter.

Le

Signature :

TARIFICATION

■ ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

GARDERIE ALSH

	Réservation Minuit la Veille	Séance non réservée/dernière minute
Sainghinois (*)	2,60 €	3,50 €
Extérieur (**)	3,00 €	4,00 €
Pénalité de retard - non-respect des horaires de récupération des enfants	5,00 €/15mn	

La tarification s'effectue à la séance.

ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

	< ou = 369	370 à 499	500 à 700	701 à 850	851 à 999	égal ou > à 1000	Extérieurs scolarisés à Sainghin	Extérieurs
Tarif par enfant/par mercredi	1,88 €	3,38 €	4,50 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	13,50 €	21,00 €
Repas par enfant/ par mercredi	2,40 €							

ARTICLE 5 : Un enfant non domicilié sur la commune peut fréquenter les accueils de loisirs et la garderie alsh avec application d'une tarification extérieure, si celui-ci remplit les conditions suivantes :

- Scolarisation à Sainghin-en-Weppes
- Enfant habituellement gardé par des parents proches résidant sur la commune

Toutefois, il est précisé que pour les enfants non domiciliés sur la commune et dont la famille est assujettie à la cotisation foncière des entreprises à Sainghin-en-Weppes, le tarif Sainghinois est appliqué pour les activités extrascolaires.

ARTICLE 6 : Les enfants devront être inscrits selon les modalités stipulées dans le règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires. Il sera appliqué une majoration de 10 % des tarifications ci-dessus lorsque les familles n'inscrivent pas leurs enfants aux accueils de loisirs dans les délais impartis et demandent l'inscription de leurs enfants sur la liste d'attente.

ARTICLE 7 : Pour l'ensemble des activités périscolaires et extrascolaires, toute réservation sera facturée. Toute inscription vaut paiement même si l'enfant n'a pas été présent aux activités au cours de la période concernée. Le remboursement et l'annulation de la facture ne seront envisagés qu'à titre tout à fait exceptionnel selon les conditions fixées dans le règlement de fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires.

En cas de non-paiement d'une facture dans le délai imparti, une majoration de la facture impayée sera appliquée sur la facture du mois suivant.

ARTICLE 8 : L'organisation et le fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires sont régis par le règlement des activités périscolaires et extrascolaires, voté en séance de Conseil Municipal.